



République du Sénégal

-----

## SUIVI DES OMD

### Evaluation à mi-parcours

Rapport de suivi des OMD



Juillet 2008

## SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
Introduction .....	4
I. Contexte général .....	5
1.1. Evolution de la situation socioéconomique avant 2000 .....	5
1.2. Mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.....	6
1.3. Le DSRP, un cadre de mise en oeuvre des OMD .....	6
III. Evaluation de la mise en oeuvre des OMD (2000-2006) .....	10
3.1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.....	10
3.2. Assurer une éducation primaire pour tous .....	13
3.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	14
3.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans .....	16
3.5. Améliorer la santé maternelle.....	17
3.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.....	18
3.7. Assurer un environnement durable .....	20
3.8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.....	22
4.1. Contraintes structurelles .....	25
4.2. Mesures d'accompagnement et objectifs du Gouvernement.....	26
4.3. Stratégie de financement du DSRP et des OMD .....	28
V. Conclusion et recommandations .....	29
ANNEXES .....	31

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>ASS</b>	Afrique Sub-Saharienne
<b>BCI</b>	Budget Cosolidé d'Investissement
<b>CDMT</b>	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
<b>CDSMT</b>	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
<b>CFAA</b>	Country Financial Assessment and Accountability
<b>CPAR</b>	Country Program Assessment Review
<b>CRAES</b>	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
<b>CSPLP/MEF</b>	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>ESAM</b>	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
<b>ESPS</b>	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
<b>IADM</b>	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>LPSE</b>	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>PAIN</b>	Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
<b>PAP</b>	Plan d'Action Prioritaire
<b>PCIME</b>	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
<b>PDEF</b>	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
<b>PDIS</b>	Programme de Développement Intégré de la Santé
<b>PEPAM</b>	Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire
<b>PEV</b>	Programme Elargi de Vaccination
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PLNP</b>	Programme National de Lutte contre le Paludisme
<b>PNDS</b>	Programme National de Développement de la Santé
<b>PNLS</b>	Programme National de Lutte contre le sida
<b>PNLT</b>	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
<b>PNSR</b>	Programme National de Lutte contre la Rougeole
<b>POES</b>	Plan d'Orientation Economique et Sociale
<b>POR</b>	Plan d'Opérations Régional
<b>POS</b>	Plan d'Opérations Sectoriel
<b>PPTTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PRN</b>	Programme de Renforcement de la Nutrition
<b>PSJ</b>	Programme Sectoriel Justice
<b>PTIP</b>	Programme Triennal d'Investissements Publics
<b>QUID</b>	Questionnaires Unifié des Indicateurs de Développement
<b>SCA</b>	Stratégie de croissance Accélérée
<b>SIGFIP</b>	Système informatique de Gestion des Finances Publiques
<b>SNEEG</b>	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
<b>SNPS</b>	Stratégie Nationale de Protection Sociale
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE/ACP</b>	Accords Union Européenne/ Pays Afrique Caraïbe Pacifique
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Introduction

En 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire qui met davantage l'accent sur un partenariat international porté par une vision partagée de développement humain durable. C'est également à cette date que le Secrétariat Général des Nations Unies a initié le Millenium Project en vue d'aider à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour un délai de 25 ans (entre 1990 et 2015), dans huit (8) pays dont le Sénégal. Cette déclaration comprend huit (8) objectifs déclinés en dix huit (18) cibles et quarante huit (48) indicateurs. Ce dispositif devrait permettre à terme de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre des OMD. Ces objectifs sont déclinés comme suit : (1) Eliminer la pauvreté et la faim ; (2) Réaliser l'éducation primaire universelle ; (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) Réduire la mortalité infantile ; (5) Améliorer la santé maternelle ; (6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (7) Assurer un environnement viable ; et (8) Créer un partenariat mondial pour le développement.

Eu égard à l'engagement pris par le Sénégal, le Gouvernement a réalisé de grands efforts dans ce sens, notamment à partir de 2000, avec l'élaboration et la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le présent document de synthèse expose de manière succincte **les résultats obtenus à mi-parcours dans la mise en œuvre des OMD et plus globalement dans la lutte contre la pauvreté. Ensuite, il dégage des perspectives, et enfin, fait des recommandations de politiques économiques et sociales pour l'échéance de 2015.**

## **I. Contexte général**

### **1.1. Evolution de la situation socioéconomique avant 2000**

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivie des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. De manière générale, la période 1979-1993 a été marquée, au plan macroéconomique, par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, entraînant la mise en place d'un " Plan d'urgence " de restauration des capacités financières de l'État. Cette situation a conduit le Sénégal et ses partenaires à procéder à une dévaluation du franc CFA en janvier 1994, à la suite de laquelle, l'économie sénégalaise a renoué d'avec la croissance. Le PIB réel a crû de 2,9% en 1994 à plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001. Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.

Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal était encore loin de réaliser l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire. Le taux brut de scolarisation dans le primaire se situait à environ 71% en 2000 et l'analphabétisme touchait plus de la moitié de la population. La situation des femmes sénégalaises en matière d'éducation et de formation était à des niveaux préoccupants avec un taux d'analphabétisme de plus de 70% contre 48,9% pour les hommes.<sup>1</sup>

De même, les indicateurs de santé étaient restés en deçà des recommandations de l'OMS. Même si le Sénégal a été cité comme pays de référence en Afrique en termes de lutte contre le VIH/Sida, le système de santé dans son ensemble faisait face à de graves contraintes qui empêchaient l'accès aux services de santé de base.

C'est dans ce contexte socioéconomique que le Sénégal a préparé le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui vise à lutter contre la pauvreté et accélérer la mise en œuvre des politiques sectorielles afin d'atteindre les OMD.

---

<sup>1</sup> Voir résultats de l'ESAM-2

## **1.2 Mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté**

Admis à l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal s'est engagé activement dans la finalisation et la mise en œuvre de son DSRP sur la période 2003-2005. La mise en œuvre du DSRP a beaucoup influencé les réformes et actions entreprises depuis 2000 aux niveaux national et international.

Au total, au cours de cette période, les performances macroéconomiques enregistrées ont été encourageantes à plusieurs égards. Ainsi, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux.

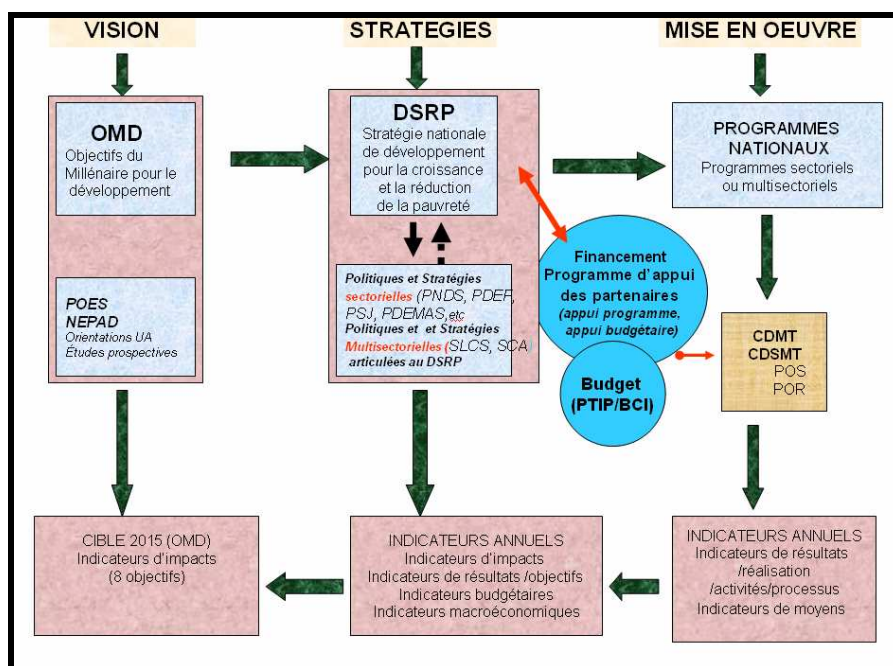
Cependant, le bon niveau de croissance atteint sur la période reste en deçà de l'objectif d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois sur le marché du travail, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015. Si la croissance économique demeure insuffisante à cet égard, c'est parce que le secteur privé qui en est le moteur, demeure confronté à un certain nombre de contraintes structurelles.

Pour accélérer le processus, le Sénégal a élaboré son second DSRP (DSRP-II) en vue d'éliminer la pauvreté à long terme qui passe nécessairement par l'objectif intermédiaire de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. À cet effet, l'État devra mettre en place de manière soutenue, une politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performances socio-économiques et de placer le pays sur la voie du développement humain durable et de l'émergence.

## **1.3. Le DSRP, un cadre de mise en œuvre des OMD**

A travers la mise en œuvre des DSRP 1 et 2 qui couvrent respectivement les périodes 2003-2005 et 2006-2010, le Sénégal s'inscrit résolument dans une dynamique de renforcement des efforts de lutte contre la pauvreté et de l'atteinte des OMD. Ainsi, le DSRP-II, dans son contenu, vise l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2015, à travers les axes stratégiques que sont la création de richesses, l'accroissement de l'offre des services sociaux de base de qualité, et la protection des groupes à risque ainsi que le développement décentralisé et la bonne gouvernance (Cf. schéma ci-dessous).

Figure 1 : Vision de développement au Sénégal



Ce schéma traduit la relation directe entre la mise en œuvre du DSRP et l'atteinte des OMD au Sénégal. Ainsi, le DSRP est basé sur une vision qui établit un lien fort entre la croissance et la solidarité qui concourent vers une même finalité de développement humain global. La construction de cette vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est fondée sur l'analyse des tendances fortes de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, ainsi que sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre des OMD, du plan stratégique de l'Union Africaine et du NEPAD.

Partant de cette vision et des objectifs retenus dans le NEPAD et les OMD, le Sénégal a défini une stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté dont le but est d'améliorer de manière durable le bien-être des populations en : (i) réduisant l'incidence de la pauvreté des populations en dessous de 30% d'ici à 2015 par une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie d'au moins 7% en termes réels en moyenne sur la période ; (ii) accélérant l'accès aux services sociaux de base et en améliorant la sécurité alimentaire des populations ; (iii) protégeant les populations, en particulier, les plus vulnérables contre les risques sociaux et les catastrophes ; (iv) réduisant les inégalités et éradiquant toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation, notamment par l'instauration de l'égalité des sexes dans tous les domaines et (v) promouvant la bonne gouvernance et l'État de droit.

La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) est régie par les principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Pour relever ces défis, les actions prioritaires seront orientées vers l'atteinte des cibles partagées par la communauté internationale, et traduites au niveau national dans le DSRP, de la manière suivante :

☞ **Réduire l'extrême pauvreté** : l'atteinte de cet indicateur passe par les actions retenues de manière transversale dans les axes prioritaires que sont : la création de richesses, l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale et la prévention des risques et catastrophes, le développement décentralisé et la bonne gouvernance.

☞ **Réduire de moitié, la proportion de population qui souffre de la faim** : le DSRP s'est fixé pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'appui à la sécurité alimentaire et de promouvoir l'intensification de l'agriculture de type familial.

☞ **Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires** : il s'agira (i) de développer l'enseignement préscolaire et promouvoir l'achèvement du cycle élémentaire et du cycle fondamental, et de promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents et la formation professionnelle, (ii) de renforcer les efforts en vue d'éradiquer l'analphabétisme et d'éliminer les disparités entre groupes économiques (riches/pauvres), entre sexe, inter et intra régionales, entre milieux (rural/urbain) et ce à tous les niveaux d'enseignement.

☞ **Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements** : la volonté politique du Sénégal s'est traduite par l'engagement pris dans le DSRP qui consiste à intégrer la dimension genre dans la conception, l'exécution et le suivi-évaluation des programmes, selon une approche transversale qui reconnaît et part des spécificités de genre pour améliorer l'impact des interventions et assurer l'équité.

☞ **Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans** : les programmes mis en œuvre, conformément aux orientations DSRP visent à promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres, à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux ; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

☞ **Réduire de trois quart le taux de mortalité maternelle** : le renforcement de l'accessibilité des services de santé maternelle, la généralisation des consultations prénatales, la poursuite et le renforcement des programmes de vaccination devront permettre d'améliorer les conditions de vie des femmes, notamment celles vivant en milieu rural.

☞ **Arrêter la propagation du VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies et commencer à inverser la tendance actuelle** : les programmes mis en œuvre permettront d'améliorer la prise en charge du VIH/SIDA et du paludisme, des maladies non transmissibles et chroniques ; et de promouvoir chez les populations des attitudes et comportements de prévention.

☞ **Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales** : les actions prioritaires retenues visent, entre autres, la lutte contre les pollutions, les nuisances et risques, le changement des attitudes et comportements des populations, la promotion des modes de production et de consommation durables dans tous les secteurs de développement.

☞ **Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base** : à travers le Programme national d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), les actions entreprises ont pour but, en milieux rural et urbain, d'améliorer l'accès à l'eau potable et à un système d'évacuation des excréta et des eaux usées.

☞ **Enfin, pour l'atteinte des cibles de l'objectif « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement »**, le Sénégal évoluera au cours des dix prochaines années, dans un contexte d'une économie sous-régionale et africaine intégrée<sup>2</sup> et d'une économie mondiale caractérisée, entre autres, par des flux importants de capitaux du nord vers le Sud avec une plus grande efficacité de l'aide au développement, conformément aux engagements pris pour l'atteinte des OMD ainsi que sur un raffermissement des solidarités internationales sous-tendues par des rapports de partenariat.

---

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre du Document sous régional de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), du Programme économique régional (PER) et d'autres initiatives comme le « Livre blanc pour une politique régionale axée sur l'accès aux services énergétiques par les populations rurales et périurbaines pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement ».

L'ensemble de ces cibles a été traduit en programmes et projets nationaux dans le DSRP qui constitue le cadre de référence pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement. En effet, conformément aux orientations et aux principes directeurs qui y sont inscrits, le Gouvernement a réactualisé les stratégies existantes et initié dans différents domaines de nouvelles stratégies pour disposer de programmes sectoriels cohérents qui visent plus spécifiquement à atteindre les OMD.

### **III. Evaluation de la mise en oeuvre des OMD (2000-2006)**

#### **3.1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**

L'un des piliers majeurs du DSRP au Sénégal est basé sur l'axe création de richesses pour lutter contre la pauvreté<sup>3</sup> en milieux urbain et rural. Il cherche entre autres à favoriser : (i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté; (ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieux rural et urbain et (iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

Depuis la mise en œuvre du DSRP, on note pour la période 2003-2005<sup>4</sup>, une baisse significative de la pauvreté. Ainsi, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005. En ce qui concerne les ménages, la proportion vivant en dessous du seuil de pauvreté a également accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005. En 2001, l'incidence de pauvreté en milieu rural était de 57,5% et a baissé jusqu'à 55,6% en 2005. L'incidence de la pauvreté a plus baissé en milieu urbain qu'en milieu rural.

---

<sup>3</sup> La Stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal porte sur la lutte contre la pauvreté de manière générale.

<sup>4</sup> D'après les résultats obtenus de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II 2001) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005).

**Tableau 1: Indices FGT de la pauvreté au Sénégal**

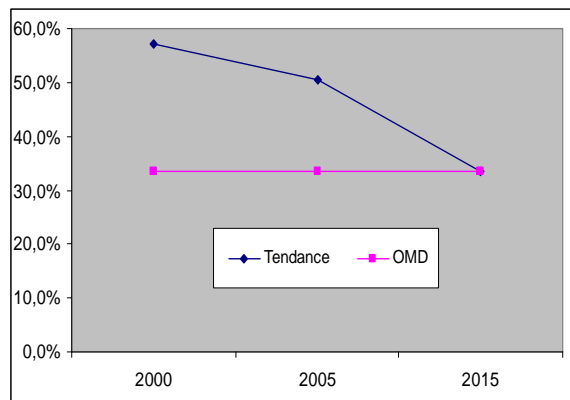
	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	<b>2001-02</b>							
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1
	<b>2005-06</b>							
Incidence de la pauvreté (%)	42,6	25,3	30,8	55,6	50,6	32,4	38,6	61,7
Coefficient de Gini	35,1	35,3	32,1	31,4	32,0	31,9	28,9	30,2
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2

Source : ANSD, ESAM-II 2001 et ESPS 2005

Comme l'incidence de la pauvreté, la profondeur a également diminué sur la période de mise en œuvre du DSRP de première génération en passant de 14,8% à 13,4%, exprimant un rapprochement moyen du niveau de vie des pauvres à la ligne de pauvreté. Sur le plan des inégalités, la situation s'est améliorée entre 2001 et 2005. Le coefficient de GINI a légèrement baissé sur la période en passant de 34,1% à 31,9%. Ces résultats montrent que la baisse remarquable de l'incidence de la pauvreté s'est accompagnée aussi d'une légère réduction des inégalités.

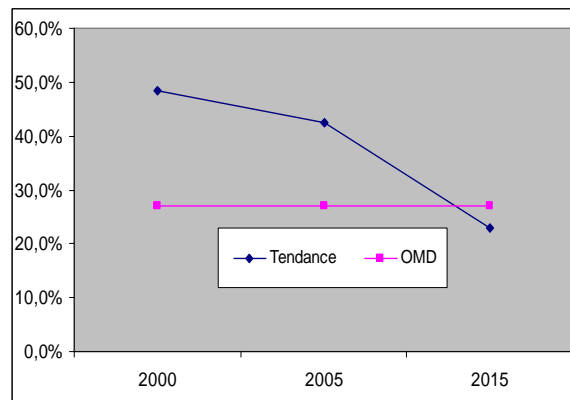
Avec l'évolution de la situation économique entre 2006 et 2007 fortement influencée par l'environnement international peu favorable, le Sénégal devra davantage faire des efforts pour réussir la mise en œuvre de la SCA, et réaliser un bon niveau de croissance économique pur garder toutes les chances d'amener la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté à un niveau inférieur à 30% à l'horizon 2015.

**Figure 2 : Incidence de la pauvreté des individus**



Source : CSPLP/MEF

**Figure 3 : Incidence de la pauvreté des ménages**



Source : CSPLP/MEF

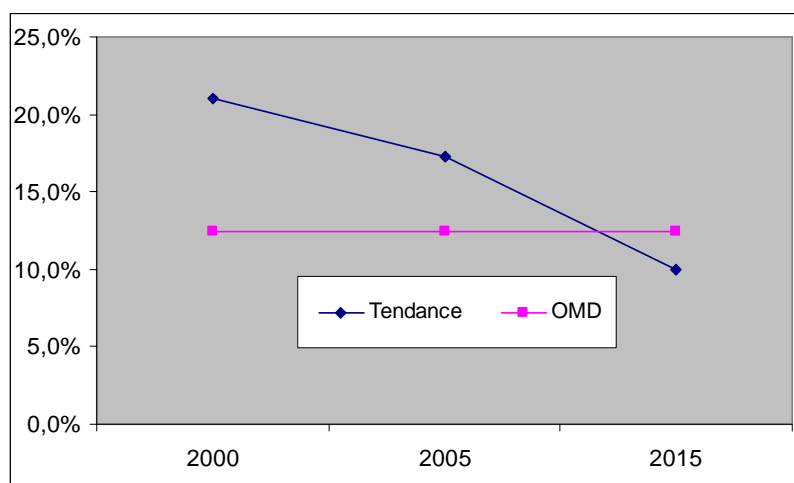
Concernant la lutte contre la malnutrition, le Sénégal a mis en place un programme de renforcement des capacités nutritionnelles (PRN) qui contribue à la réalisation des objectifs du DSRP.

Ainsi, d'après les résultats de l'EDS-IV (2005), l'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser avec 50% seulement du sel produit par les petits et moyens producteurs de sel iodé. La carence en vitamine (A) pose toujours des problèmes de santé publique. Elle constitue la cause sous-jacente de 30% de la mortalité infanto-juvénile.

Entre 1992 et 2007, les prévalences de l'insuffisance pondérale sont passées de 20% à 15%.

L'amélioration des indicateurs de nutrition est le résultat de la mise en oeuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). Les progrès enregistrés entre 1996 et 2007, notamment la baisse de la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale, l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif et l'amélioration du disponible journalier en calories et en protéines, montrent que le Sénégal pourra réduire de moitié l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans avant 2015, tel que visé par les OMD.

**Figure 4 : Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale**



Source : CSPLP/MEF

### **3.2. Assurer une éducation primaire pour tous**

Le renforcement du stock de capital humain est un axe majeur du DSRP. Il vise à apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents notamment dans le domaine de l'éducation.

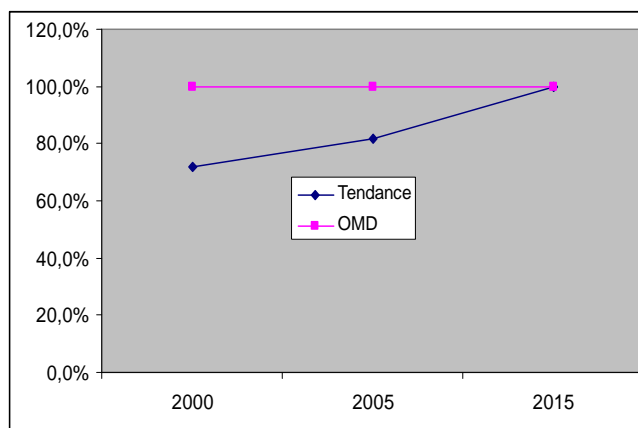
Le Sénégal a démarré, depuis 2000, la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du Gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'État en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il s'inspire du Programme Éducation pour Tous (EPT), qui est articulé autour de trois principaux axes stratégiques (accès, qualité, gestion).

Les résultats atteints à ce stade témoignent sans conteste de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000. En effet, 86% des enfants sénégalais sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles primaires alors qu'ils étaient moins de 72 % en 2002. La parité filles / garçons dans le primaire est d'ores et déjà atteinte. Dans tous les ordres d'enseignements les effectifs sont en progression.

Quant aux taux d'achèvement, le rythme de progression reste encore en deçà des ambitions. De 2000 à 2007, la proportion d'écoliers commençant la première année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est passée de 36% à 55,7%. Avec ce rythme, qui du reste est très encourageant, le Sénégal atteindrait difficilement le niveau requis pour les OMD à l'horizon 2015 (75% contre plus de 90% pour les OMD). Ceci interpelle l'Etat à faire des efforts supplémentaires dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le maintien des enfants à l'école et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

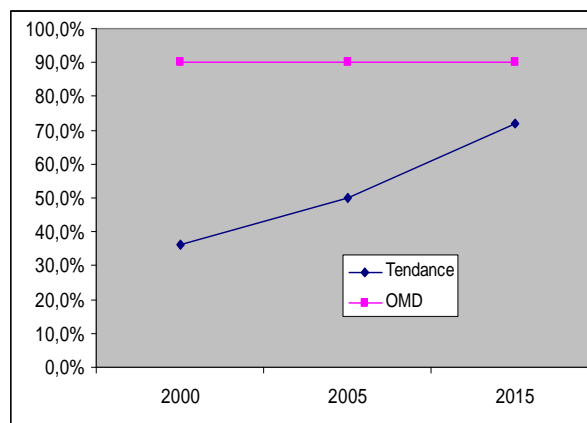
Pour assurer l'éducation primaire pour tous les enfants comme le préconisent les OMD, le Sénégal devra faire davantage d'efforts pour améliorer le taux d'achèvement à l'école élémentaire et maintenir les acquis en ce qui concerne l'accès à l'école.

Figure 5 : Taux Brut de Scolarisation



Source : CSPLP/MEF

Figure 6 : Taux d'achèvement



Source : CSPLP/MEF

### 3.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, cet objectif a été décliné dans le troisième axe stratégique pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables. Ainsi, l'Etat a poursuivi les réformes juridiques et réglementaires dans la ligne des principes affirmés dans la nouvelle Constitution qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes.

Pour réaliser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les années à venir, le Sénégal a élaboré et mis en œuvre plusieurs programmes et projets notamment l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes, l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle), l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

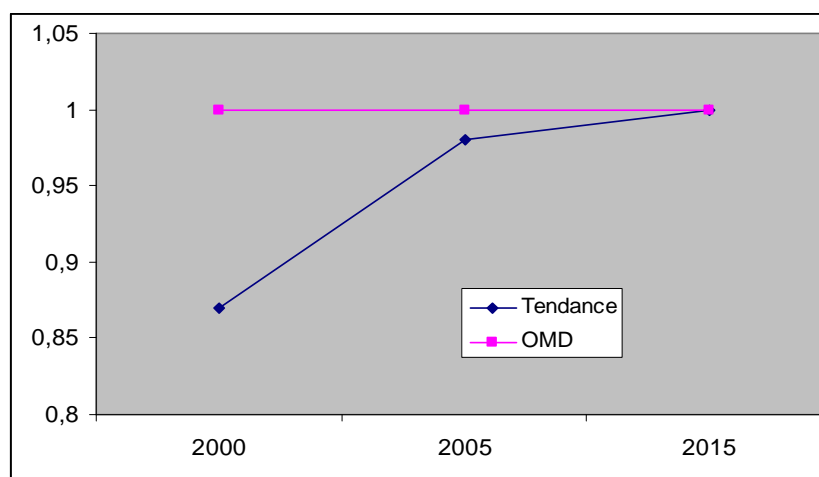
Les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. En août 2005, le Gouvernement comprenait 17,9% de femmes contre 37,9% en juin 2007. En 2001, à la sortie des élections législatives, 19,2% de sièges étaient occupés par les femmes, contre 22% en 2007.

Au niveau des Conseils ruraux : 27,3 % des conseillers ruraux sont des femmes, elles occupent aussi 20% des postes de conseillers municipaux, 12,9 % des conseillers régionaux, 5,7% de maires.

Par ailleurs, les indicateurs du secteur de l'éducation montrent que des progrès importants ont été réalisés. En effet, le TBS des filles au niveau de l'enseignement primaire a considérablement progressé depuis 2000. Ainsi, il

est passé de 66,8% en 2000 à 89,2% en 2007. Dans le même temps, le TBS chez les garçons est passé de 76,6% en 2000 à 83,0% à 2007. Ceci montre que l'écart entre le TBS chez les filles et celui des garçons s'est résorbé depuis 2000, avec une accélération à partir de 2002. Depuis 2006, au Sénégal, le nombre de filles scolarisées dépasse celui des garçons. Si la tendance se maintient, l'objectif de parité dans l'enseignement élémentaire sera atteint en 2015.

**Figure 7 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire (élémentaire)**



Source : CSPLP/MEF

La parité dans les emplois permanents des entreprises du secteur moderne a régulièrement augmenté entre 2000 et 2004. En effet, le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole est passé de 13,9% en 2000 à 19% en 2004. Cette proportion a continué sa progression pour atteindre 25,4% en 2005. Cette amélioration de la parité dans les emplois permanents du secteur moderne est plutôt le fait des secteurs de la santé et de l'action sociale, des industries diverses, des activités immobilières, de l'éducation et des activités financières.

Le Gouvernement a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Il a formulé une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre (SNEEG) qui est en cours de mise en oeuvre. Aujourd'hui, une loi a introduit dans la Constitution du Sénégal le "principe" de la parité (hommes/femmes) à toutes les joutes électorales, afin de répondre, entre autres, à une exigence démocratique, de société et d'équité. Par ailleurs, les autorités se sont engagées à équilibrer le taux d'imposition des femmes avec celui des hommes.

De manière générale, cette stratégie devrait permettre au Sénégal de rester sur une bonne dynamique pour atteindre en 2015, la parité femmes/hommes dans la vie politique et les activités économiques.

### **3.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

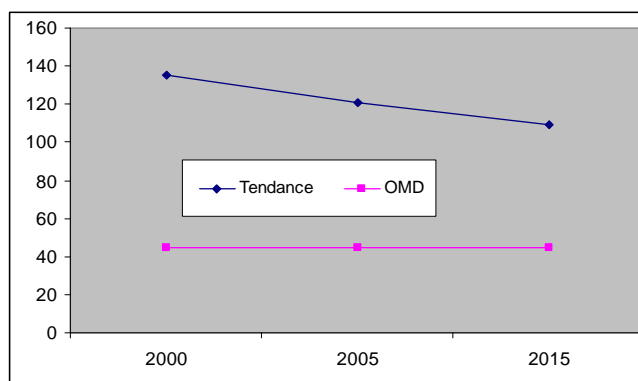
Les objectifs dans le DSRP-I (2003-2005), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS visent à « promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres » à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zones rurale et périurbaine.

Sur la période 2000-2007, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, comme le montre le taux de couverture vaccinal DTC3 des enfants de 0 à 11 mois, qui est passé de 41% à 94%. Des progrès importants ont été enregistrés pour la vaccination contre la fièvre jaune qui est incluse dans le Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Grâce aux efforts faits dans le cadre de ces différents programmes, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse importante passant de 157 pour mille en 1992 à 121 pour mille en 2005 (EDS-IV). Ce niveau demeure toujours élevé à cause des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies cibles du PEV. Dans la plupart des régions, notamment les régions frontalières comme celles de Tambacounda, Ziguinchor et Kolda, cette mortalité ne s'est pas réduite sur la période même si dans l'ensemble, le taux de mortalité n'a cessé de baisser depuis la mise en œuvre du DSRP.

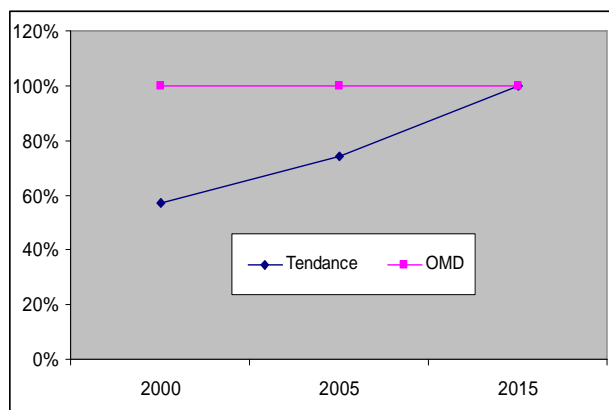
Considérant ce niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, encore élevé, le Sénégal devra envisager d'importants investissements pour atteindre cet objectif. En d'autres termes, avec la tendance actuelle, le Sénégal serait encore en 2015 à 55 pour mille, alors que la cible de cet objectif est de 23 pour mille (soit la réduction de deux tiers de la référence des années 90) qui serait atteint au plus tôt en 2075.

**Figure 8 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans**



Source : CSPLP/MEF

**Figure 9 : Taux d'enfant vaccinés**



Source : CSPLP/MEF

### 3.5. Améliorer la santé maternelle

Parmi les objectifs prioritaires du DSRP figurent la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile. Cet objectif qui est traduit dans la mise en œuvre des différents programmes du secteur, a bénéficié d'importants efforts de la part de l'action publique sur la période 2001-2007, notamment la relance de la planification familiale et la gratuité des césariennes pendant l'accouchement.

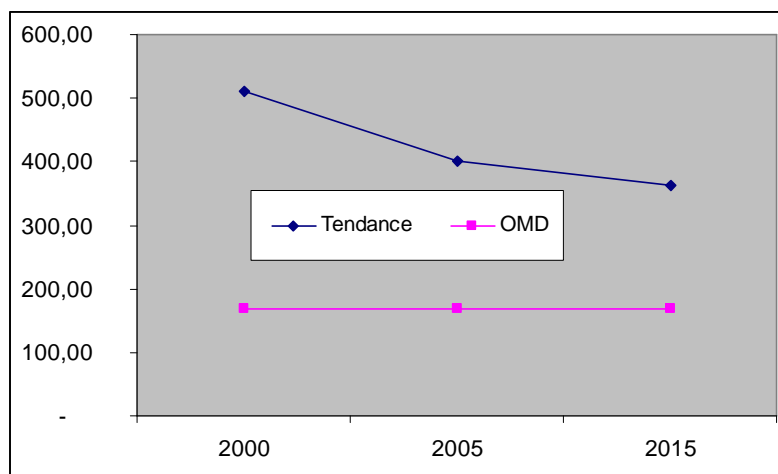
Selon les résultats des Enquêtes Démographique et de Santé réalisées entre 1992 et 2005, le taux de mortalité maternelle est de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes pour la période 1998-2005, alors qu'il était de 510 pour cent mille naissances vivantes au cours de la période 1986-1992.

Cette tendance favorable confirme les efforts des autorités dans le renforcement de l'offre et de la qualité des services de santé maternelle. Ils se sont traduits aussi par un relèvement de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié de 49% en 1999 à 62,5% en 2007, et le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé a atteint 62,50% (2007), pour un objectif de 65% pour la même année.

Si la tendance actuelle se maintient, le Sénégal se situerait à 363 décès pour cent mille naissances, soit en dessous de l'objectif de réduire de deux tiers le taux de mortalité maternelle en 2015 (168 pour cent mille naissances). Dans le cadre de la politique pour une maternité sans moindre risque, initiée par le Sénégal depuis 1987, le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) a adopté un volet Santé Maternelle donnant ainsi la priorité aux soins obstétricaux pour réduire la mortalité maternelle d'ici à 2010. Ainsi, il

s'avère nécessaire de promouvoir la mise en œuvre de la feuille de route multisectorielle, qui a été adoptée en 2006, pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et de faire davantage d'efforts pour espérer réaliser les OMD dans ce secteur à l'horizon 2015.

**Figure 10 : Taux de mortalité maternelle**



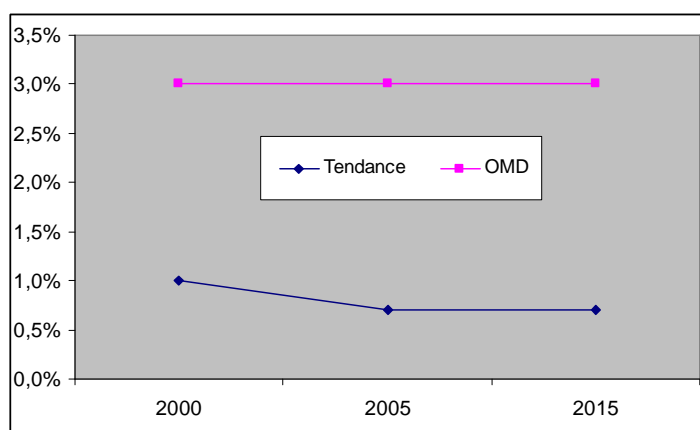
Source : CSPLP/MEF

### **3.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

Cet objectif est traduit dans le DSRP par la priorité accordée à la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme. Sur la période 2003-2007, le Sénégal et ses partenaires ont consenti d'importants efforts de consolidation des acquis, à travers les projets et programmes.

Selon les résultats de l'EDS-IV (2005), la prévalence du Sida au Sénégal, tous sexes confondus, est de 0,7%. Avec un taux de prévalence de 0,9%, les femmes sont plus infectées que les hommes (0,4%). Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90 % des coûts des traitements par les Anti-Rétro-viraux. Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le Sénégal capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3% de la population.

**Figure 11 : Taux de prévalence du VIH/Sida dans la population générale**



Source : CSPLP/MEF

Quant au paludisme, il représente aujourd'hui 35% des motifs de consultation, et demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables. Le taux de prévalence qui était de 40,7% en 2000 a connu une baisse très importante sur la période grâce à tous les efforts fournis dans le domaine de l'accès aux soins de santé. Le taux de consultation primaire curative qui a atteint 44,6 % en 2007 contre un objectif de 56% en 2005 est assez révélateur d'une bonne prise en charge des maladies dans le but d'inverser les tendances

Comme dans la majorité des pays au sud du Sahara, le paludisme représente 35 % des motifs de consultation au Sénégal, et demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Par exemple, les femmes enceintes sont quatre fois plus exposées à des complications du paludisme que les femmes non enceintes.

En plus des pertes en vies humaines, le paludisme affecte l'économie en réduisant le PNB et entrave la scolarité des enfants et le développement social. Il est ainsi considéré comme une maladie de la pauvreté et une cause de pauvreté.

La lutte contre la tuberculose est une priorité pour le Sénégal. Ainsi, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) vise à réduire la morbidité et la mortalité liée à cette maladie. L'objectif de ce programme est de guérir 80 % des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif. Dans l'ensemble, le Sénégal a déjà atteint en 2005 les objectifs fixés pour 2015. Il reste à consolider et à maintenir les acquis dans le cadre des différents projets et programmes.

### **3.7. Assurer un environnement durable**

Le capital naturel est un axe important de la croissance à long terme et de l'amélioration du cadre de vie. A ce titre, les objectifs prioritaires visés ont permis de retenir dans le DSRP des stratégies pour la période 2003-2007, qui portent notamment sur la protection et la régénération des ressources fragiles, la préservation de la base reproductive, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles, et l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

Les interventions menées au cours de l'année 2007 ont permis d'atteindre un certain nombre de résultats qui peuvent améliorer les indicateurs d'impacts poursuivis.

En matière d'exploitation forestière, le taux du quota de charbon de bois exploité au niveau des zones aménagées et des zones de productions contrôlées a été porté de 25% à 60%, et la superficie aménagée, de 100 000 ha à 348 000. En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, 2.744,55 km de pare feu sont ouverts et 6.016 km réhabilités, 31 280 équivalent ha reboisés, 11.905 ha de mise en défens et de régénération naturelle assistée réalisés.

Pour la gestion de la faune et de son habitat au niveau des parcs et réserves, il a été procédé durant l'année 2007 au dénombrement, au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les parcs et réserves et au renforcement de l'organisation des éco gardes.

Le programme des bassins de rétention et des lacs artificiels, qui couvre l'étendue du territoire national, est devenu aujourd'hui une priorité. Sur un objectif global (2007-2016) de 3400 ouvrages de stockages d'eau de ruissellement dénommés bassins de rétention, 150 ont été mis en place.

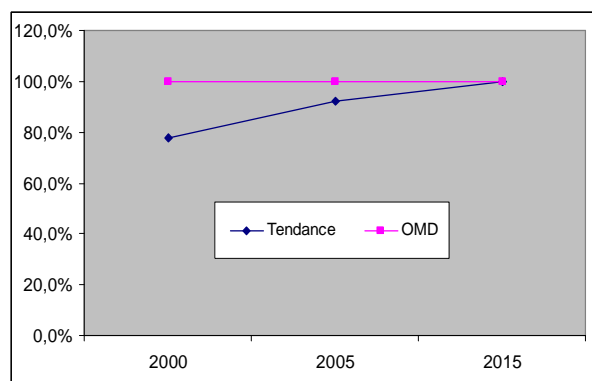
Malgré ces nombreuses actions, on note, entre 2006 et 2007, que le ratio a plus ou moins stagné, ceci est dû au fait que le financement de certains projets de reboisement notamment le projet de reboisement du littoral (dont une deuxième phase avait été programmée) n'a pas encore été renouvelé.

Tous ces problèmes et contraintes liés à la gestion de l'environnement au Sénégal sont la cause de pratiques non durables qui accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations. C'est la raison pour laquelle, il a été élaboré en 2006 une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE) en vue d'inverser les tendances, comme préconisé par les OMD.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le PEPAM a permis d'atteindre des résultats confortables. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé en 2007 à 72,4% contre 56% en 2000. L'objectif visé en 2007 qui était un taux d'accès de 71% est légèrement dépassé. Ainsi, l'évolution historique de ce taux et sa projection à 2010 apparaissent en ligne avec les OMD.

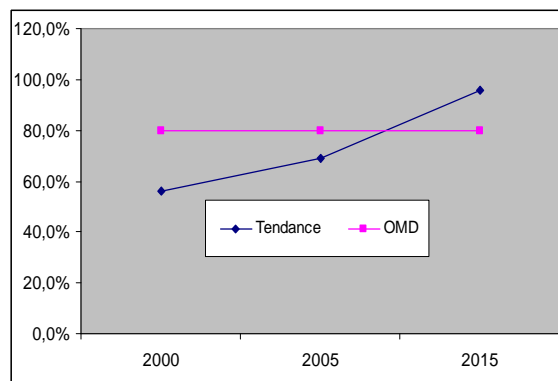
En effet, les différents efforts déjà entrepris seraient largement suffisants quant à la réalisation des OMD. Avec un niveau de 98% en 2007, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain serait de 100% vers 2010. Il atteindra plus de 80% en milieu rural pour cette même année. Par conséquent, il s'agit de garder le cap et de maintenir les efforts avec la mise en œuvre du PEPAM.

**Figure 12 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain**



Source : CSPLP/MEF

**Figure 13 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural**



Source : CSPLP/MEF

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 50% en 2000 à 64% en 2007, égal à l'objectif fixé pour cette même année (64 %). Ce taux a été amélioré en partie grâce aux programmes de branchement sociaux. En milieu rural, ce taux est passé de 13% en 2000 à plus de 17% en 2007. Ce rythme permet d'estimer une progression tendancielle du taux d'accès à l'assainissement qui se situerait à 22% en 2010 et 35% en 2015, dépassant la cible OMD (30%). Un acquis essentiel du PEPAM est de son cadre institutionnel qui fait intervenir tous les acteurs rattachés aux différents Ministères Techniques, dans un cadre unifié autour des objectifs d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

En outre, le taux de traitement des eaux usées a atteint 30,7% en 2006, et le taux de dépollution des eaux usées est passé de 13% en 2004, 16% en 2005, 17,8% en 2006 et près de 23% en 2007. Ce bon rythme d'évolution de ces

indicateurs montre la volonté du Sénégal à faire des efforts pour la réalisation de la dépollution en 2015.

Concernant le cadre de vie, un ensemble de facteurs contribuent à sa dégradation. Il s'agit notamment de la taudification du bâti, du nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage, des problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, de l'insécurité liée à la mal-urbanisation. Pour inverser ces tendances le Gouvernement compte mettre en œuvre des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieu péri-urbain et rural, en continuant la promotion de l'habitat social. Si l'État poursuit les différents programmes dans le but notamment d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et de sécuriser l'habitat dans les zones inondables, le Sénégal pourra réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'une frange importante de sa population vivant dans une habitation précaire, conformément aux OMD.

### **3.8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

La gestion budgétaire en 2007 s'est traduite par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses. Les recettes fiscales se sont établies à 1100 milliards de FCFA contre 962,6 milliards de F CFA en 2006 soit une progression de 14%, imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales. La pression fiscale est estimée à 19,4% contre 19,0% en 2006, soit largement au dessus du seuil de 17% retenu dans le pacte de convergence de l'UEMOA. Les recettes non fiscales enregistrent également une hausse de 17,9 milliards en s'établissant à 58,6 milliards en 2007 contre 40,7 milliards en 2006.

En outre, cette gestion budgétaire de 2007 est caractérisée par une progression prudente des dépenses publiques, avec une hausse estimée à 4,7%, essentiellement imputable à l'évolution des dépenses d'investissement. En effet, ces dernières se sont établies à 557,1 milliards en 2007 contre 474,9 milliards l'année précédente, soit une progression de 17,3% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont estimées à 362,1 milliards en 2007 contre 337,1 milliards l'année précédente. Elles s'améliorent ainsi de 7,4% par rapport à 2006. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 34,8%, soit plus du double du plancher communautaire fixé à 20%. Cette forte progression des dépenses d'investissement sur ressources

internes s'explique essentiellement par les dépenses PPTE et IADM (Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale) orientées notamment vers les secteurs sociaux. Les dépenses en capital financées sur ressources internes représentent 65% des dépenses en capital totales, traduisant la volonté du Gouvernement à prendre en charge, par ses ressources propres, l'essentiel des dépenses d'investissement.

Au total, le déficit global hors dons s'établit à 5,9% du PIB au terme de l'exercice budgétaire 2007 contre 7,3% du PIB en 2006 soit une amélioration de 1,5 point de PIB.

L'encours total de la dette publique est estimé en 2007 à 1270,2 milliards, soit 23,8% du PIB contre 22,1% en 2006, soit largement en dessous de la norme communautaire (UEMOA) maximale de 70%. Il se répartit à 968,5 milliards de dette extérieure et 307,7 milliards de dette intérieure soit respectivement 18,1% et 5,6% du PIB. Par ailleurs, le service de la dette publique extérieure est constitué de 88,5% (dont PPTE et IADM), soit 7,1% des recettes fiscales.

La balance des paiements affiche en 2007, un solde global excédentaire estimé à 71,6 milliards contre 119,9 milliards en 2006. Cependant, le déficit du compte courant (dons compris) passe de 9,4% du PIB en 2006 à 10,4% du PIB en 2007. Hors dons, le déficit du compte courant est estimé à 12,1% du PIB en 2007 contre 10,4% en 2006. La situation des institutions monétaires en 2007 est marquée par une amélioration de 9,2% des avoirs extérieurs nets, avec une progression de 17,9% du crédit intérieur et une expansion de 12,6% de la masse monétaire.

Par ailleurs, dans le cadre des OMD, la coopération dans le domaine du partenariat, vise à formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. Pour le Sénégal, c'est le sous-emploi qui constitue, plus que le chômage, le principal problème du marché de l'emploi. A cet égard, les autorités ont pris depuis 2000, des mesures volontaristes de lutte contre le chômage.

Dans le cadre de la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, le Sénégal a entrepris un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles on peut noter le Cadre Intégré, la Stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre

d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

En octobre 2007, une table ronde des bailleurs du Sénégal s'est tenue avec les autorités Sénégalaises. Les Partenaires au développement et le Gouvernement du Sénégal se sont engagés à apporter un financement complémentaire au Plan d'Actions Prioritaires du DSRP\_2 et de la SCA, sur la période 2007-2010. Ainsi, tous les acteurs se sont engagés à un soutien avec de fermes déclarations pour que le Sénégal atteigne les OMD à l'horizon 2015.

La mise en œuvre de la DP au Sénégal traduit d'un côté, la matérialisation de nos engagements internationaux et de l'autre la mise en place d'instruments d'amélioration de l'efficacité de l'aide au service de nos politiques publiques. Pour donner suite à ses engagements internationaux et améliorer les conditions de mobilisation des ressources de l'APD dans le cadre du DSRP-2, le Sénégal a pris un ensemble de mesures dont la mise en place d'un dispositif institutionnel avec les Partenaires Techniques et Financiers, la Société Civile.

Ainsi, plusieurs activités ont été réalisées en 2007 sur la base d'une feuille de route élaborée en 2006. Il s'agit, entre autres, de (i) la poursuite de la préparation d'un premier projet de Plan d'Action sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au Sénégal qui vient d'être validé tout récemment avec tous les acteurs ; (ii) la formulation d'un arrangement cadre des appuis budgétaires (ACAB) et sa signature le 11/01/08 entre le Gouvernement et les PTF ; (iii) la finalisation d'une étude sur les causes des écarts dans la comptabilisation des flux d'Aides et (iv) la conduite de l'exercice d'évaluation de la Déclaration de Paris dans la perspective du 3ème Forum de Haut niveau à Accra au Ghana en 2008 parmi les dix pays partenaires auto-sélectionnés. Il est important de signaler que toutes ces entreprises ont été effectuées dans le cadre d'une concertation intense avec l'ensemble des partenaires.

## IV. Orientations stratégiques sur la période 2008-2015

Au vu des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du DSRP et autres programmes de développement, le Sénégal pourrait atteindre les OMD sous certaines contraintes à lever et conditions à remplir. À cet effet, les orientations contenues dans le DSRP-II ont comme objectifs d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en termes réels et de réaliser des progrès notables dans les secteurs sociaux pour atteindre les OMD en 2015.

### 4.1. Contraintes structurelles

Au plan général, les contraintes liées à une croissance économique forte et soutenue concernent, notamment, la persistance de barrières administratives à la création et au fonctionnement des entreprises, les lenteurs dans les procédures juridiques et judiciaires, la faible productivité des facteurs de production, le niveau relativement élevé des coûts de production, le difficile accès au financement et au foncier, ainsi que la faible diversification de la production.

Plus spécifiquement, on note une faiblesse des infrastructures d'accompagnement des activités économiques, notamment physiques qui restent, en dehors des télécommunications, peu développées, malgré les efforts considérables dans le domaine de la construction des routes.

Au niveau sectoriel, le rythme de progression de l'économie est toujours sensible à l'évolution de la production agricole qui est elle-même hautement dépendante de la pluviométrie.

Sur la période 2000-2007, l'économie sénégalaise a subi de violents chocs à travers un comportement erratique de l'environnement international et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc. Ces chocs extérieurs et catastrophes ont atténué les effets escomptés sur les conditions de vie des populations.

**Au niveau international, des contraintes pèsent sur la réalisation des objectifs de développement, en particulier des OMD.** Il s'agit notamment du faible volume de l'Aide Publique au Développement (APD)<sup>5</sup>, qui serait passé de 106,8 Mrds de dollars en 2005 à 103,9 Mrds de dollars en 2006, soit une baisse de 5,2% de son volume au niveau mondial. Un recul qui accentue la baisse des flux vers l'Afrique, qui représentaient environ 35

---

<sup>5</sup> OCDE, Banque Mondiale

Mrds en 2005, et qui est en contradiction avec l'engagement de les doubler d'ici à 2010, pris lors du sommet du G8 tenu en Ecosse (2005).

**En ce qui concerne le renforcement du processus d'Appui Budgétaire**, la question semble être aujourd'hui d'une importance capitale. Au moment où la plupart des pays, notamment en Afrique Subsaharienne (ASS), ont mené des réformes hardies de gestion des finances publiques, il est constaté un faible volume d'appui budgétaire.

D'après l'analyse des informations relatives à l'APD, il a été démontré que seuls 23% de l'aide destinée à l'Etat utilise les voies des systèmes nationaux d'exécution budgétaire, ce qui en dit long sur le degré de crédibilité et de confiance placées en nos systèmes nationaux.

#### **4.2. Mesures d'accompagnement et objectifs du Gouvernement**

De bonnes performances ont été réalisées dans le domaine macroéconomique. Afin de booster la croissance et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015, le Gouvernement a élaboré une Stratégie de Croissance accélérée (SCA) qui est une composante du DSRP-II.

Dans cette perspective, l'Etat appuiera de manière soutenue la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Privé qui favorisera, entre autres, la promotion de l'investissement privé et le renforcement de la compétitivité de l'économie. Les idées fortes développées dans le cadre du Conseil Présidentiel sur l'Investissement ont permis de dégager plusieurs mesures qui, pour l'essentiel, ont connu un début d'application. Ainsi, le Code Général des Impôts a été réformé et un nouveau Code des Investissements mis en place. Le taux marginal de taxation des entreprises a été réduit et la fiscalité des petites entreprises simplifiée pour renforcer les moyens des collectivités locales et accompagner l'approfondissement de la décentralisation. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement, en coopération avec les bailleurs de fonds, publiera un document d'orientation pour la stratégie à mettre en œuvre dans le secteur de la micro-finance.

Le Gouvernement a procédé, avec l'appui des bailleurs de fonds, à un diagnostic complet des procédures budgétaires et de passation des marchés (CFAA, CPAR) et défini un plan d'actions. La mise en œuvre des mesures de ce plan d'actions a permis l'introduction progressive des budgets à base programmatique qui sont des outils de gestion dont l'objectif principal est d'accroître l'efficacité dans l'allocation des ressources publiques et d'orienter la gestion budgétaire vers la logique de performance. A ce jour, le

Gouvernement est à la troisième génération de Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) dont le nombre devrait passer à onze (11) en 2008.

En matière de préparation budgétaire, l'exhaustivité de la loi de finances a été renforcée par l'inscription de tous les financements extérieurs connus au moment de la préparation du budget. Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, des innovations majeures ont été introduites, à savoir, la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement dans six ministères, la décentralisation de l'exécution du BCI vers les collectivités locales, la mise en place du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire permettant d'unifier le budget général de l'Etat (dépenses de fonctionnement et d'investissement) en un seul et unique document budgétaire.

Par ailleurs, les investissements dans les secteurs d'appui à la production notamment les infrastructures structurantes (aéroport, énergie, transports routiers et maritimes, etc.) constituent des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD en 2015. Le transport maritime concerne essentiellement Dakar avec le Port Autonome de Dakar (PAD) où transitent plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal. Son extension devra en faire un port d'éclatement pour accroître sa compétitivité. Dans le domaine aérien, le pays ne compte qu'un seul aéroport de classe internationale. Dans ce secteur, il s'agit surtout de consolider les acquis et de promouvoir la réalisation du nouvel aéroport de Dias.

Les télécommunications relèvent du secteur privé. L'Etat garantit une concurrence saine et loyale en mettant en place l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). La mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique depuis 2003 participe du renforcement de l'accès aux services à toutes les couches de la population.

Dans le domaine de l'énergie, le segment de production a été libéralisé et une commission indépendante de régularisation a été mise en place. En outre, la SENELEC prévoit, en 2015, un taux d'électrification moyen de 99% à Dakar, 73% dans les autres centres urbains et 31,2% dans les zones rurales. De son côté, l'ASER se propose d'atteindre un taux d'électrification en milieu rural, estimé à 16,5% en 2006, de 35% en 2010 et de 60% en 2010. Dans ce domaine, le Fonds d'Electrification Rurale (FER) a été mis en place de même que l'attribution de Concessions avec des Projets Énergétiques Multisectoriels (PREMS) pour la lutte contre la pauvreté.

Il faut également noter que dans le cadre de la CEDEAO, le Comité Intersectoriel pour la Mise en Synergie entre l'Énergie et les autres Secteurs Stratégiques pour la Réduction de la Pauvreté (CIMES/RP) du Ministère de l'énergie, a entamé en 2007 l'élaboration d'un programme national d'accès aux services énergétiques pour les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'hydraulique.

#### **4.3. Stratégie de financement du DSRP et des OMD**

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, les besoins de financement spécifiques pour l'atteinte des OMD ont fait l'objet d'une évaluation financière. L'ensemble de ces besoins de financement est répertorié dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP-2 qui couvre la période 2007-2010.

Au total, le montant total du PAP est estimé à 3500 Mrds sur les quatre ans dont 1600 Mrds ont déjà été inscrits dans le PTIP du Sénégal soit 46% du montant. Un gap de 1900 Mrds est ressorti et pour son financement, il est attendu des partenaires un effort supplémentaire de 1600 Mrds sur la période.

A ce titre, un groupe consultatif entre le gouvernement et les partenaires au développement a été tenu à Paris, en octobre 2007. L'ensemble du financement obtenu, s'élève à 1612 milliards de FCFA, sans tenir compte des engagements, entre autres, du Portugal, de la Chine, de l'Inde, et de la BID qui avait annoncé 460 millions de dollars. Ce financement vient compléter les efforts supplémentaires de l'Etat du Sénégal, qui sont évalués à 655 milliards, sur la période 2007-2010.

## V. Conclusion et recommandations

Ce présent rapport a retracé les performances enregistrées depuis la mise en œuvre du DSRP et des OMD. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent, montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD dans leur globalité. En effet, dans la période, on note un net recul de l'incidence de la pauvreté et une amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Toutefois, dans le secteur de la santé et de l'éducation, certaines tendances restent encore en dessous des objectifs à l'horizon 2015. Il s'agit notamment du taux de mortalité infantile, du taux de mortalité maternelle et du taux d'achèvement du cycle primaire.

Cependant, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués du fait des chocs comme la flambée des prix et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, le renchérissement des produits pétroliers, etc.

Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le Sénégal doit renforcer le suivi de la mise en œuvre du DSRP et des OMD, pour mieux préparer les actions nécessaires et efficaces pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2015. A cet égard, il se dégage neuf recommandations :

**Recommandation 1 :** Renforcer l'alignement des stratégies sectorielles sur le DSRP et les OMD. Un effort soutenu a été fait dans le cadre du DSRP, qu'il convient de consolider.

**Recommandation 2 :** Tenir annuellement la revue du DSRP et mettre en œuvre ses recommandations pour promouvoir l'efficacité des actions publiques.

**Recommandation 3 :** Réaliser annuellement les Enquêtes légères de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) et mettre en œuvre le schéma directeur de la statistique.

**Recommandation 4 :** Elaborer et mettre en œuvre, dès 2008, un plan stratégique pour l'agriculture articulé à la vision du Président de la République (GOANA).

**Recommandation 5 :** Améliorer significativement le taux d'achèvement du primaire avant 2010 par :

- l'accélération du programme de constructions de classes plus accessibles aux populations (avec un besoin estimé à 2500 classes par an),
- le renforcement de la mise en œuvre des programmes de cantines scolaires,
- la sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport à l'inscription et au maintien à l'école,
- l'exploitation du potentiel des modèles dits alternatifs en concrétisant la perspective de la diversification de l'offre éducative à travers la promotion des écoles franco-arabes.

**Recommandation 6 :** Poursuivre la mise en œuvre des programmes importants comme le « Plan sésame, la gratuité de l'accouchement et de la césarienne,... », la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui ont été mis en place pour améliorer l'accès des soins aux couches vulnérables.

**Recommandation 7 :** Mettre en œuvre les actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales au Sénégal, 2006 – 2015 » par le renforcement des programmes de formation, l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité, le renforcement de la Planification familiale et les soins obstétricaux néonataux d'urgences.

**Recommandation 8 :** Généraliser les consultations prénatales et développer des programmes de vaccination.

**Recommandation 9 :** Augmenter le taux d'absorption des ressources et promouvoir l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris, qui visent, entre autres, l'alignement des interventions et l'harmonisation des procédures, et le soutien à l'appui budgétaire.

**Recommandation 10 :** Enfin, renforcer la lutte contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance économique et politique pour lever les contraintes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires qui freinent le processus de développement.

# **ANNEXES**

## Annexe 1: Liste restreinte des indicateurs du DSRP

DOMAINE	INDICATEURS		Historique							Objectifs				
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant		0,5%	1,8%	-1,5%	5,6%	3,1%	2,8%	-0,4%	2,3%	3,4%	3,5%	3,7%	5,6%
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)		-1,20%	-4,1%	-1,7%	-3,3%	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-3,5%	-4,9%	-6,0%	-5,4%	<3%
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB		-8,70%	-6,4%	-7,7%	-8,1%	-7,9%	-9,1%	-9,4%	-12,1%	-7,4%	-6,6%	-5,9%	<5%
	4. Taux de chômage (15 ans et +)		ND	16%	ND	ND	16%	16%		16,5% (Dkr)			13%	10%
	5. Taux d'investissement		20,5%	18,4%	17,2%	22,3%	22,3%	25,20%	25,20%	28,1%	24,0%	24,6%	25,2%	>25%
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	28.31%	ND	ND	ND	ND	ND		ND			ND	ND
		Latéritique	30.72%	ND	ND	ND	ND	ND		ND			ND	ND
		Ensemble	47.71%	ND	ND	ND	ND	ND		ND			60%	70%
	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état *			14%	18%	19%	25%	68%	73%	69,0%			>60%	>75%
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état *			40%	57%	59%	66%	72%	55%	57%	59,0%			>95%
ENVIRONNEMENT	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)		ND	ND	1,9	1,83	>ratio 2003	>ratio 2004		100,0%	>ratio 2007	>ratio 2008	>ratio 2009	>ratio 2014
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement		ND	ND	ND	ND	30%	56%		99,7%	>ratio 2007	>ratio 2008	>ratio 2009	>ratio 2014
EAU ET ASSAINISSEMENT	10.a Proportion de populations ayant accès à une source d'eau (meilleure) en milieu urbain		78%	81%	84%	87%	91%	92%	93%	98,0%	98%	98%	99%	100%
	10.b Proportion de populations ayant accès à une source d'eau (meilleure) en milieu rural		56%	57%	59%	62%	64%	66%	69%	72,4%	73%	75%	77%	82%
	11.a % Taux d'accès des ménages ruraux à un système d'assainissement meilleur (PEPAM)		13%	14%	15%	16%	17%	17%	18%	17,06%	25%	30%	33%	59%
	11.b Proportion de la population ayant accès meilleur système d'assainissement en milieu urbain		50%	51%	53%	55%	57%	59%	62%	64,0%	66%	68%	70%	78%

DOMAINE	INDICATEURS		Historique								Objectifs			
			2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015
DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Montant du FDD	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	12,3	13,3	>13	>14	>15	>15
		Montant du FECL	3,5	3,8	4,0	6,0	4,0	6	7	10,5	>6	>7	>8	>8
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette			1,8%	2,2%	2,2%	1,9%	1,95%	1,72%	1,63%	>2%	>2%	>3%	>3%
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales		26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%		23,6%	>30%	>30%	>35%	>35%
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales		3915	3390	5982	6688	2795							
	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales		ND	9mois	9mois	6mois	6mois	5mois	<3mois	3 mois			<3mois	<3mois
BONNE GOUVERNANCE	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics.***** (pourcentage de marchés passés en entente directe) <i>Pourcentage du montant total des marchés publics passés en entente directe par tous les ministères et agences de l'Etat.</i>		ND	ND	ND	ND	ND	(*)	28,60%	28,0%	<20%	<20%	<20%	<20%
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissement publics) (exprimé en pourcentage)		3,4%	4,2%	9,2%	14,0%	15,5%	8,0%		30,5%			60%	85%
SANTÉ / NUTRITION	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois		41%	56%	72%	70,0%	75,0%	84,0%	89,0%	94,0%	>90%	> 90%	>90%	>90%
	20. Taux de consultation primaire globale		24%	28%	33%	46%	50%	55%	54%	65,0%	65%	70%	75%	>75%
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé		38%	40%	54%	ND	59%	52%	59%	62,5%	65%	68%	71%	75%
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale		1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	0,7	0,7	ND	ND			< 3%	<3%
	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 59 mois		21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%		15,0%	13%	12%	11%	10%
	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette		5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	9.7%	8%	10,3%			12%	15%

DOMAINE	INDICATEURS	Historique									Objectifs			
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	
EDUCATION	25 . Taux brut de scolarisation élémentaire	National	71,80%	73,10%	73,30%	75,70%	79,80%	81,80%	82,80%	86,0%	89,35%	94,68%	100,00%	100,00%
		Fille	66,8%	68,90%	69,80%	90,00%	97,50%	98,10%	104,90%	89,2%	92,00%	96,00%	100,00%	100,0%
		Garçon	76,60%	77,20%	71,60%	85,70%	89,30%	89,50%	93,60%	83,0%	85,00%	89,00%	93,00%	100,0%
	26 . Taux d'admission au CI	National	79,30%	73,00%	81,50%	87,80%	93,20%	93,60%	99,00%	103,3%	98,27%	101,63%	105,00%	100,0%
		Fille	77,50%	72,50%	83,00%	90,00%	97,50%	98,10%	104,90%	111,1%	109,00%	107,00%	105,00%	100,0%
		Garçon	81,20%	72,50%	80,00%	85,70%	89,30%	89,50%	93,60%	96,3%	98,00%	102,00%	105,00%	100,0%
	27 . Taux d'achèvement pour l'élémentaire	National	38,10%	43,5%	46,1%	47,20%	48,20%	53,20%	50,00%	55,7%	49,69%	52,99%	56,5%	
		Fille	31,40%	38,2%	41,9%	43,80%	45,60%	50,70%	49,60%	54,9%	60,00%	65,00%	70,00%	
		Garçon	44,30%	48,5%	50,0%	50,50%	50,05%	55,50%	50,40%	56,5%	60,00%	65,00%	70,00%	
		28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	13,50%	11,82%	14,95%	16,38%	18,11%	25,6%	25,0%	26,4%			>30%	>30%
	INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	271 / 500	ND	ND		ND	0,6		ND			0,70	0,75
		30. Taux d'électrification des ménages ruraux	8%	ND	ND	12,5%	ND	14%	16,5%	17,2%	21%	26%	35%	60%
ENFANCE	31 . Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	36,7%	ND	ND	ND	ND	35,10%				<15%	<7,5%	
		Garçons	ND	ND	ND	ND	ND	41,80%				<15%	<7,5%	
		Filles	ND	ND	ND	ND	ND	28,20%				<15%	<7,5%	
PAUVRETE	32 . Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	ND	45,7%	ND	ND	ND	40%		33,0%		<30%	<25%	
		Rural	ND	65,2%	ND	ND	ND	62,20%		60,4%		<43%	<30%	
		National	ND	57,1%	57,8%	55,8%	54,0%	50,6%		47,3%		42%	<30%	
SECTEUR AGRICOLE	33 . Part de l'agriculture dans le PIB	9,9%	9,7%	6,4%	8,1%	8,5%	8,6%		8,8%			9,0%	10%	
	34. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	13,21%	9,98%	9,74%	8,48%	8,18%	>10%		16,9%	12,28%		>20%	>20%	

Source : CSPLP/MEF, DRSP\_2, (Mise à jour juillet 2008)

### Annexe 3 : Éléments détaillés des OMD

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	
OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS
<b>Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
<b>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
<b>Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</b>	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Taux d'utilisation de la contraception Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
<b>Objectif 7. Assurer un environnement durable*</b>	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion de zones forestières Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]

<p>Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre</p>	<p>Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure</p>
<p>Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis</p>	<p>Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement  Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements  [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]</p>
<p>Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*</p>	
<p>Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p> <p>Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p> <p>Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</p> <p><u>Aide publique au développement</u></p> <p>APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)</p> <p>Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>Proportion de l'APD qui est déliée</p> <p>Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p><u>Accès au marché</u></p> <p>Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents</p> <p>Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p> <p>Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité de la dette</u></p> <p>Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée</p> <p>Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette</p> <p>Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE</p>
<p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	
<p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>
<p>Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants  Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants</p> <p>Autres indicateurs à déterminer</p>